

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 162
N° 61 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 18
no Novema 2013

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

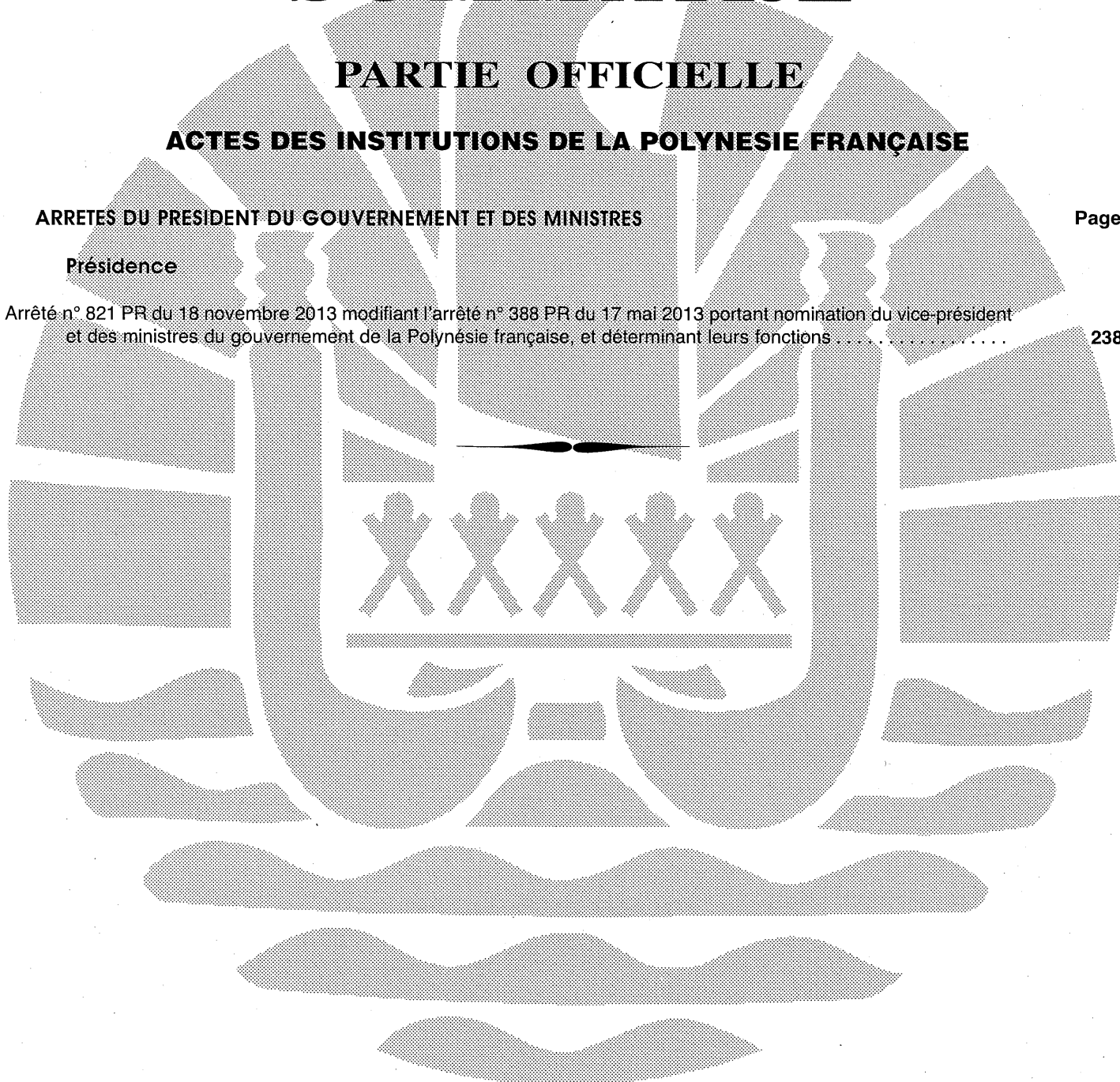
ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

Présidence

Arrêté-n° 821 PR du 18 novembre 2013 modifiant l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions

2384



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 821 PR du 18 novembre 2013 modifiant l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté n° 388 CM du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions est modifié comme suit :

1°) Le premier tiret de l'article 1er est rédigé ainsi qu'il suit :

“- M. Nuihau Laurey, vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social ;”

2°) Le deuxième tiret est rédigé comme suit :

“- M. Geffry Salmon, ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens ;”

3°) Le quatrième tiret est rédigé comme suit :

“- M. Marcel Tuihani, ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;”

4°) Le cinquième tiret est rédigé comme suit :

“- Mme Béatrice Chansin, ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargée de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et de l'alcoolisme ;”

5°) Au sixième tiret, les mots : “et de la politique de la ville” sont supprimés ;

6°) Après le troisième tiret, il est ajouté un tiret rédigé comme suit :

“- Mme Manolita Ly, ministre de la solidarité, de l'emploi et de la famille, chargé du régime de solidarité territorial (RST), de la formation professionnelle, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, des personnes âgées, des personnes handicapées et des droits de la femme ;”

7°) Après le sixième tiret, il est ajouté un tiret rédigé ainsi qu'il suit :

“- M. Albert Solia, ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes ;”

8°) L'article 2 est rédigé ainsi qu'il suit :

“Art. 2. — Les attributions relevant des affaires internationales, européennes et du Pacifique, de l'aménagement du territoire et des énergies, des relations avec les communes sont exercées par le Président de la Polynésie française.”

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 18 novembre 2013.
Gaston FLOSSE.